

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2017-04/H10-20 et H10-21

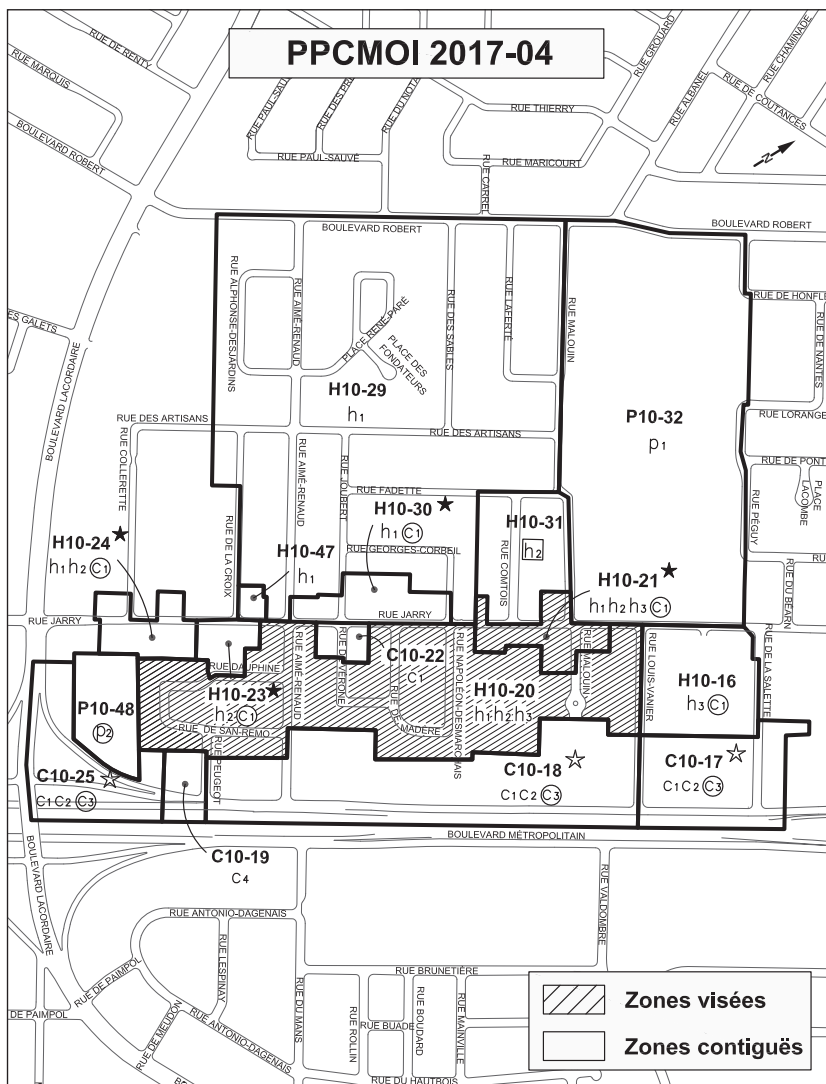
AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2017-04/H10-20 et H10-21 visant à permettre la construction de six (6) bâtiments multifamiliaux de quatre (4), cinq (5) et huit (8) étages sur un terrain de 14 443,9 m² de superficie, lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution le **mardi 24 avril 2018, à 17 h 30, à la mezzanine de l'aréna Martin-Brodeur située au 5300, boulevard Robert**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise les zones Habitation H10-20 et H10-21.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-dessous sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 avril 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard